



Bulletin municipal N°4

Le Conseil vous rappelle :

Horaire de présence de la secrétaire de mairie :

Lundi matin de 9h à 14h
Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30
Vendredi matin de 9h à 14h

Les horaires peuvent changer.

Dépôts de déchets

Nous constatons des incivilités concernant le dépôt de déchets au cimetière. Le conteneur placé là est exclusivement réservé au fleurissement des tombes. Tout autre déchet oblige les conseillers à les trier et les ramasser.

Les dépôts sauvages en pleine nature feront l'objet d'une plainte en gendarmerie.

Divagation des animaux

Certains propriétaires de chiens ne semblent pas vouloir respecter la réglementation en vigueur dans la commune : nos amis les chiens doivent être tenus en laisse. Un arrêté municipal existe et la gendarmerie sera prévenue pour verbalisation si les faits sont constatés.

Tailles des végétaux

Il est de la responsabilité des propriétaires de tailler leurs arbres dépassant sur le domaine public. De plus, les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, et non pas abandonnés en forêt.

Vitesse

Des vitesses excessives sont constatées dans notre village. Des contrôles seront effectués par la gendarmerie. Pensez à nos enfants et aux piétons. La petite route en direction de Petitefontaine n'est pas une autoroute. Réduisez votre vitesse. Il y a eu un accident grave il y a quelques années sur cette route.

Affouage

Il reste des lots de bois en affouage à attribuer. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous faire connaître en mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 31 mars. Un tirage au sort sera réalisé si nous avons beaucoup de demandes.

Dépôt de livres

Une petite armoire avec des livres en libre-service et à votre disposition sous le préau de l'école, n'hésitez pas à venir vous servir et même à déposer afin de créer un échange entre concitoyens.

Sacs plastiques pour le tri et sacs kraft biodéchets

Le SMICTOM a changé cette année les règles de fonctionnement de ses services de collecte de déchets. Vous devez désormais vous rendre auprès de leur service à Rougemont-Le-Château afin de retirer vos sacs tri et biodéchets.

Recensement des jeunes

Le recensement des jeunes est obligatoire à partir de 16 ans. Cette démarche est à faire en Mairie. Pour mémoire, le document qui vous sera remis est indispensable pour la plupart des examens scolaires ainsi que pour l'inscription au permis de conduire.

Inscription rentrée 2024-2025

Il est nécessaire de se signaler en mairie pour les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 au plus tôt.

Terreau SMICTOM

Une demande collective de terreau a été faite à la CCVS. Il sera déposé près du cimetière pour être à la disposition de l'association « la margrabant », puis des habitants de FELON pour leurs plantations.

Horaires des travaux et de la tonte

Selon l'arrêté (visible sur notre internet www.felon.fr) en vigueur, les horaires limitant le bruit sont :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : interdits

En dehors de ces horaires, veuillez respecter la tranquillité de tous.

Stationnement gênant sur les accotements

La commune vous rappelle que le stationnement sur les accotements n'est pas recommandé, car il gêne le passage des engins agricoles. Un arrêté municipal a donc été pris dans ce sens dans la rue du bambois. Des panneaux seront bientôt installés, merci de respecter la signalisation.

Panneau Stop supplémentaire

Un stop avec sa signalisation sera ajouté prochainement au croisement de la rue des lilas et de la rue du chenois afin de sécuriser ce croisement.

Travaux, investissement etc...

Une étude thermique est en cours sur les bâtiments communaux afin de rénover ceux-ci. Le conseil prévoit des investissements sur l'année 2025.

En attendant, le remplacement des huisseries de la partie mairie sera engagé cette année, afin de mieux isoler et sécuriser cette partie.

Local 12 rue de l'église

Le local loué au 12 rue de l'église devrait être libéré prochainement. Il sera remis à la location dès que possible.

Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet et à notre newsletter